



Comment puis-je proceder pour voir ma fille sans mon ex

Par **zlatan80**, le **19/01/2008** à **14:23**

Ma comcubine est reparti vivre chez ses parents avec notre fille et depuis qu'elle est partie je ne peux voir notre fille que quand je vais chez ses parents et ça fait six mois que ma famille n'a pas vu ma fille. Mon ex m'a dit qu'elle a lancé une procédure depuis septembre 2007 et elle ne veut pas que je vois ma fille toute seule pour l'instant, elle doit toujours être présente. Que puis-je faire pour avoir un droit de garde sachant que ma fille je l'ai reconnu, j'ai un travail fixe, un logement avec une chambre pour ma fille alors que mon ex vit chez ses parents et ne travaille pas. Je vous souhaite une bonne réception et merci d'avance.

Par **jeetendra**, le **20/01/2008** à **10:35**

bonjour, avez-vous pensé à saisir le médiateur familial afin de rétablir le dialogue entre vous et votre ex afin d'aplanir le problème, sinon vous avez la voie judiciaire à travers la saisine du juge aux affaires familiales afin d'obtenir légalement un droit de visite et d'hébergement, vous aurez en contrepartie une pension alimentaire à verser à votre ex, le ministère d'un avocat n'est pas obligatoire si vous avez un dossier complet, solide, etc.
cordialement